



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18
" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la délibération : 16
Date de la convocation : 12 juin 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 18 JUIN 2024
2024 / 43**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt et un du mois de mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine Mme DESMARIS GINETTE, M. DURAND Paul, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy, M. PACCOUD Christian.

Excusés : M. BOUQUET Frédéric, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION DE REGROUPEMENT SLIS DE CORMORANCHE ET COMMUNE DE GRIÈGES

Suite à la dissolution du SLIS de Grièges, Madame le Maire présente le projet de convention de regroupement avec le SLIS de Cormoranche-sur-Saône.

Cette convention, conclue entre la commune de Grièges et la commune de Cormoranche-sur-Saône, définit les modalités de ce regroupement.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 2 abstentions,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention annexée à la présente.

Ainsi fait et délibéré en séance,

Le Maire,
Annick GRÉMY